

**ORDONNANCE AFIN D'INTERDIRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS
POUR CERTAINS ACCÈS DE RUELLES LOCALISÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE
VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION.**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 9)

ORDONNANCE N° 14-25-28

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2025, l'ordonnance suivante :

D'édicter l'ordonnance, en vertu de l'article 3 (8) du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M, c. C-4.1), afin de restreindre la circulation des véhicules routiers pour certains accès de ruelles localisées dans l'arrondissement.

1° Accès des ruelles visées par les fermetures et les restrictions :

Forme de ruelle	Rues Nord	Rues Sud	Rue Ouest	Rues Est	Accès	Dispositifs utilisés
L	Villeray	Everett	De La roche	Normanville	Fermeture S-E	Cloches de bétons
T	Guizot	Jarry	Henri-Julien	Drolet	Fermeture S-E	Cloches de bétons
H	Ogilvy	Jean-Talon	Stuart	Wiseman	Fermeture N-E	Cloches de bétons
H	Saint-Roch	Ogilvy	Stuart	Wiseman	Fermeture N-O et S-O	Cloches de bétons
H	Jean-Talon	Bélanger	des Érables	Sagard	Fermeture N-E	Cloches de bétons
H	Jean-Talon	Bélanger	Sagard	Louis-Hémon	Fermeture N-O et S-E	Cloches de bétons

H	Liège	Crémazie	Lajeunesse	Saint-Gérard	Fermeture S-O	Bollards flexibles
H	Everett	Jean-Talon	1 ^{re} Avenue	2 ^e Avenue	Fermeture N-O	Cloches de bétons
H	Legendre	Émile-Journault	13 ^e Avenue	14 ^e Avenue	Fermeture N-O	Cloches de bétons
H	Gounod	Jarry Est	Saint-Gérard	Foucher	Fermeture S-E	Cloches de bétons
L	Jarry	Villeray	Boyer	C.C	Fermeture dans croisement des deux ruelles	Cloches de bétons
I	Everett	Jean-Talon	6 ^e Avenue	8 ^e Avenue	Restreindre par l'accès du sud	Bollards flexibles
I	Faillon	De Castelnau	Saint-Denis	Berri	Restreindre au milieu	Bollards flexibles

2° Des accès de ruelles ont déjà été fermés ou restreints au cours des dernières années par la Direction des travaux publics :

Forme de ruelle	Rues Nord	Rues Sud	Rue Ouest	Rues Est	Accès	Dispositifs utilisés
I	De Beaujeu	Bélair	1 ^{re} Avenue	6 ^e Avenue	Fermer au sud accès Bélair	Bacs à fleurs
L	Faillon	De Castelnau	Berri	Lajeunesse	Fermer accès de Berri (S-O)	Blocs de béton
H	Saint-Roch	Ogilvy	Outremont	Champagneur	Restreindre accès S-O	Bollards

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 4 juin 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Gabrielle Gauthier